



Déclaration de l'Unsa-éducation au CHSCT-SD 31 du 01/10/2019

Madame la Présidente du CHSCT

L'émotion est vive pour les personnels de l'éducation nationale après le suicide d'une collègue directrice d'école de Pantin en Seine-Saint-Denis.

Le SE-Unsa s'est associé au recueillement qui a eu lieu devant l'école Méhul à Pantin le 29 septembre, et a exprimé son soutien à ses proches, à ses collègues, aux élèves de l'école et à leurs familles.

Ce drame rappelle à toute la société que les enseignants sont des femmes et des hommes mobilisés au quotidien pour la réussite de leurs élèves et exposés à une pression permanente. Les tensions sont multiples et s'accumulent parfois jusqu'à l'insupportable.

Parmi les enseignants, les directrices et directeurs d'école particulièrement exposés, ne le savent que trop. Tous les indicateurs de la souffrance au travail sont réunis.

Depuis des années le SE-Unsa a alerté sur leur situation par de nombreuses actions telles que la semaine de la direction d'école et l'enquête sur le moral des directeurs de 2018.

Elles ont permis de faire inscrire la direction d'école à l'agenda social.

Après une première réunion en avril, aucun nouveau calendrier n'a encore été défini à ce jour au niveau national. Il est urgent d'ouvrir ce dossier pour regarder en face la réalité du quotidien des directeurs et directrices d'école.

Le SE-Unsa porte des revendications et des propositions fortes pour la direction d'école :

- Une amélioration financière ;
- Un exercice facilité avec une aide administrative pérenne, une formation continue régulière, une amélioration du régime des décharges et surtout une nouvelle fonction de directeur avec une autorité fonctionnelle dans un établissement public communal.

Dans notre département, que constate-t-on ?

Les tâches des directeurs d'école se sont complexifiées, accumulées et la formation initiale prévue par le BO de décembre 2014 n'est jamais réalisée dans son intégralité.

Le SE-Unsa souhaite réactiver les discussions sur la direction d'école initiée avec le protocole de « simplification des tâches des directeurs d'école » en 2014.

Lors de la dernière réunion, en sep. 2017, nous avons fait des propositions concrètes sur :

- La formation initiale et continue des directeurs ;
- Le rétablissement d'une aide à la direction pérenne ;
- L'allègement des APC pour tous les directeurs d'école ;
- La mise en place d'un référent juridique académique.

Des propositions simples mais qui vont dans le bon sens.

Nous prenons acte de votre courrier envoyé aux directeurs d'école le vendredi 27 septembre 2019 et **la mise en place d'une adresse mail type « numéro vert »**.

Nous partageons le constat que vous dressez mais les collègues directeurs attendent aussi des mesures plus concrètes pour améliorer de façon significative et durable leurs conditions de travail.

Pour le SE-Unsa et sa fédération, l'Unsa-Education, la réalité du quotidien et l'attention aux risques psycho-sociaux doivent s'intensifier dans notre ministère et s'élargir à l'ensemble des fonctions et métiers.

Nous souhaitons que ce travail soit également mené au sein de notre département.